



Retracter bail avant signature

Par bob111a

Bonjour

J'ai accepté oralement un logement + mail qui font office de preuve. Le bail n'a toujours pas été signé

je souhaite me retirer du logement, que je devais occuper dès ce vendredi 1 juin (signature du bail aussi le 1 juin)

Suis-je autorisé à mettre fin à cet accord oral?

Un point important, je demande depuis 15j au propriétaire quand aura lieu la signature du bail, je viens à peine d'avoir la réponse, 4 jours avant l'aménagement, ce qui me laisse un délai beaucoup trop court pour mettre en place les formalités d'usage (ouverture électricité, eau ...)

Par yapasdequoi

Bonjour,

Si vous n'avez rien signé ni rien payé, vous vous rétractez sans aucun problème de cet accord simplement oral.

Il y a plein d'arnaques à la location. Méfiez-vous quand ça traîne ...